

La Rochelle Maritime Association.

→ **Union
Maritime
La
Rochelle.**

UMLR.FR

L'Union Maritime de La Rochelle (UMLR) est une Association professionnelle, portuaire, regroupant plus de 65 entreprises adhérentes, évoluant au cœur ou en périphérie du Grand Port maritime de La Rochelle ainsi que certains acteurs du monde éducatif tels que lycées professionnels ou Université de La Rochelle. L'association a pour but l'étude et la défense des droits de l'ensemble de ses adhérents ainsi que la promotion des intérêts généraux, économiques, industriels et commerciaux, tant collectifs qu'individuels. L'Union Maritime de La Rochelle est membre et vice-présidente de l'association nationale, Union Maritime des Ports de France.

Contact :

Francis GRIMAUD
Président de l'UMLR
13 rue de la Cote d'Ivoire
CS 42039
17009 La Rochelle cedex 1
tel: +33(0)6 29 91 67 87
contact@umlr.fr

Contribution de l'Union Maritime de La Rochelle

EN BREF. L'Union Maritime souhaite apporter son point de vue au débat public national afin de réaffirmer devant la Commission les multiples enjeux autour de la Mer, de son littoral et des nombreux métiers et emplois que le monde maritime représente à l'échelle de notre territoire. Métiers dont le nombre et spécificités sont en perpétuelle évolution. A ce jour, nous comptabilisons plus de 1800 emplois directs en lien avec l'activité portuaire et quelques 16 500 emplois induits et indirects.

Les entreprises que nous représentons sont toutes liées aux multiples activités portuaires, que l'on parle de logistique, de manutention, de services maritimes, de transport mais aussi étroitement liées aux thématiques de RSE, de développement durable, d'énergies renouvelables, de transition écologique et énergétique.

Ces thématiques bien que plus récentes, s'imposent aujourd'hui dans toutes les décisions qui nous concernent au cœur de nos entreprises.

Le monde éducatif est également à nos côtés afin de participer à la formation des personnes et de les préparer idéalement pour l'avenir.

Notre Association au cœur de l'éco système portuaire régional, national et international aide les entreprises à d'une part, appréhender les exigences et les évolutions de la société, de leur proposer des outils, de les y adapter et d'autre part, à faire entendre leur voix auprès des différentes collectivités territoriales et nationales afin de sauvegarder leurs intérêts.



Un enjeu territorial important

La planification en mer au sens large nécessite la prise en compte du potentiel de l'ensemble des activités économiques qui peuvent s'y dérouler.

L'un de nos enjeux principaux est de respecter l'ensemble des activités, que l'on parle de transport maritime de marchandises, de personnes, de voies de navigation, d'extraction de granulats, de production d'énergie éolienne, de pêche, de réparation et de construction navales ou bien encore de tourisme.

La force de notre territoire réside en partie dans la diversité de ses activités et il est essentiel de toujours veiller à faire cohabiter celles-ci, faisant en sorte que les intérêts particuliers s'intègrent dans l'intérêt général.

Attention à ne pas opposer les activités, à ne pas travailler les uns contre les autres mais pour le bien commun.

Cela passe par une parfaite identification des activités, de leurs zones d'intervention potentielles et d'une connaissance de leurs enjeux et de leurs effets.

Pour ce qui concerne notre champ d'activité, il est ainsi nécessaire :

- d'assurer la pérennité et le développement des entreprises au cœur des ports, et pour cela améliorer les conditions de pré et post acheminement des marchandises. La planification maritime se doit donc d'être intégrée dans la planification nationale des transports au sens large. La multimodalité doit être l'un de nos axes de travail avec l'Etat : renforcement du ferroviaire, amélioration du réseau routier et en particulier du raccordement entre Sud Vendée et nord Charente maritime, incitation au cabotage maritime.

- d'assurer au plan nautique les conditions de port en eau profonde du port de La Rochelle, unique sur toute la façade Atlantique, de maintenir les couloirs de navigation actuels et d'adapter la capacité en termes de tirants d'eau admissibles sur les différents terminaux portuaires à l'évolution des navires.

- d'adapter le port aux grandes évolutions des trafics comme par exemple au passage de nombreux éléments hors gabarit en lien avec le déploiement de l'éolien offshore ou le développement des exportations des produits provenant de la filière de construction nautique. Cela passe par le renforcement des portances de quais et terre-pleins, l'adaptation des accès portuaires aux gabarits exceptionnels et dans la continuité, par une meilleure interface ou interaction terre /mer pour la circulation de ces pièces lourdes et volumineuses.

- d'assurer la disponibilité des places à quai pour des opérations strictement commerciales



et de conserver l'espace dit bord à quai pour la manutention maritime.

Un enjeu national incontournable, une opportunité exceptionnelle

Les ports de Nouvelle Aquitaine et celui de La Rochelle en particulier n'échappent pas à la feuille de route nationale (SNBC) visant à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Dans le contexte de La Rochelle territoire zéro carbone en 2050, nous devons travailler au développement du mix énergétique et en particulier améliorer la production et le recours aux énergies renouvelables.

Si au plan des installations, l'accent doit être porté sur l'électrification des quais pour le stationnement des navires, il convient également de faire évoluer l'outillage portuaire pour lequel l'utilisation de l'électrique est encore marginal. Les développements industriels en ce sens sont attendus de la part des différents constructeurs.

Il doit être de même pour le recours aux biocarburants pour les navires, les véhicules et les outils portuaires.

Le déploiement de panneaux photovoltaïques, débuté il y a maintenant plus de 10 ans doit encore monter en puissance au niveau des installations portuaires et l'aspect réglementaire doit aussi évoluer au fil du temps. Préfecture, DREAL, SDIS mais aussi compagnies d'assurances doivent travailler en ce sens.

La mise en place par l'autorité portuaire mais aussi par le secteur privé de boucles d'autoconsommation sur l'espace portuaire en est aux prémices, sa mise en œuvre doit être maintenant facilitée par l'ensemble des parties prenantes.

Une opportunité exceptionnelle se présente avec le développement de l'éolien offshore et des EMR et la situation géographique du port de La Rochelle nous place au cœur des futures implantations de champs éoliens en mer.

Que l'on parle d'éolien posé ou flottant, l'implication de l'ensemble des acteurs est essentielle. Si le secteur public est le plus souvent précurseur et facilitateur dans ce domaine, le secteur privé doit ici trouver toute

sa place et assurer la pérennité des activités, des richesses et des emplois qu'il représente. C'est en ce sens que l'Union Maritime a souhaité créer le **cluster régional Aquitaine Blue Energies (ABE)** afin de recenser les compétences industrielles existantes en Nouvelle Aquitaine et plus encore permettre à celles-ci de monter en compétence au fil des années pour participer activement au déploiement de ces activités. Nous parlons ici de production, d'industrialisation, de maintenance et de services.

A noter que le Grand Port Maritime de La Rochelle s'est immédiatement intégré à la démarche d'ABE afin de renforcer les actions du Cluster. Cette action du GPM de La Rochelle s'inscrit depuis dans une démarche portuaire elle aussi régionale, **Aquitania Ports Link** faisant émerger plus encore la nécessité de travailler en groupe au sein des ports puisque sont ainsi associés les ports de La Rochelle, Rochefort Tonnay -Charente, Bordeaux et Bayonne.

Valoriser nos savoirs faire et former pour l'avenir

Les acteurs de la place portuaire rochelaise ont à ce jour acquis une expérience majeure dans la manutention, le stockage et la gestion globale de projets éoliens, terrestre depuis plus de 10 ans et offshore aujourd'hui. Les premiers éléments ont transité par le port de La Rochelle en 2021 et l'ensemble de la filière in situ a pu approfondir connaissances et compétences. Qu'il s'agisse des personnels du GPM de la Rochelle pour l'ingénierie portuaire, d'entreprises de TP pour la confection d'ouvrage spécifique au stockage à quai des éléments, de transports pour le roulage des pieux, des personnels dockers en charge de la manutention maritime et terrestre, des sociétés de manutention et de transit pour l'organisation et gestion du projet, des entreprises de services, chaudronnerie, peinture, etc. Cette expérience acquise a pour conséquence immédiate que la nouvelle opération destinée au projet EMYN implique d'ores et déjà ces mêmes acteurs rochelais.

Il est à noter également que l'Union, Maritime est à l'origine de la création du salon maritime et portuaire international SHIPPING DAYS dont la seconde édition vient de se tenir les 4 & 5 avril 2024 à La Rochelle. Ce salon a regroupé 63 exposants, dont plusieurs acteurs de l'éolien et de la transition énergétique et a permis de rencontrer plus de 850 visiteurs.

Ce grand mouvement de verdissement des activités, de décarbonation, de transition énergétique nous amène à travailler depuis quelques temps sur la qualification et la formation des personnels devant participer à cette évolution sociétale notoire.

La participation active à l'Union Maritime de La Rochelle des lycées maritimes et professionnels, de l'Université de la Rochelle, nos actions récurrentes avec France travail et la CDA de La Rochelle sont la preuve du dynamisme de la place et de la parfaite cohésion entre les nombreux acteurs publics et privés pour permettre le déploiement de nos stratégies et de nos activités.

CONCLUSION. L'Union Maritime de La Rochelle et plus particulièrement les entreprises qu'elle regroupe, au cœur de l'espace industriel portuaire du Grand Port Maritime de La Rochelle, est l'un des principaux outils du développement économique du territoire. Historiquement impliqués dans la transition écologique, nos adhérents sont pour la plupart signataires de la Charte de transition écologique restructurée et publiée en mars 2024 par l'UM et le GPM de La Rochelle. L'Union veut plus que jamais s'engager avec l'ensemble des partenaires dans la planification maritime, être partie prenante dans les instances de gouvernance portuaire et souhaite être considérée avec les autres Unions Maritimes comme l'un des piliers de la politique maritime française.

